

Programme de formation : 2025_ LOUER SANS DISCRIMINER

Crée le 09/01/2025

Public visé par la formation

Le décret n°2016-173 paru au JO du 21 février 2016, précisant les modalités de la loi ALUR au titre de la formation continue, est entré en vigueur le 1er avril 2016. La durée de la formation continue est fixée à 14 heures annuelles et concerne l'ensemble des intervenants du marché immobilier. Les titulaires de la carte professionnelle (carte T) pour obtenir le renouvellement tous les 3 ans auprès de la CCI. Les personnes travaillant sous délégation d'une Carte T

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

Valide 2 heures de formation IMMO pour la non discrimination à l'accès au logement
Maîtriser les procédures et comportements pour ne pas discriminer dans l'accès au logement dans son activité d'agent immobilier

Contenus de la formation

Chapitre 1: les clés pour comprendre et repérer les discriminations dans le logement

Connaitre:

la discrimination c'est quoi?

les critères de la discrimination

la discrimination, une réalité révélée par les tests de situation

des exemples traités par le défenseur des droits illustrant des discriminations fondées sur des préjugés

le cadre légal de la lutte contre les discriminations dans le logement

les différentes formes de discriminations définies par la loi

les contraintes de l'environnement juridique

des risques de discrimination accrue en présence de pluralité d'acteur

Chapitre 2: les huit étapes clés pour louer sans discriminer

Connaitre:

définir l'engagement à louer avec le propriétaire et respecter toutes les étapes de la recherche

définir les conditions de location dans le respect de la loi

déterminer les garanties et justificatifs conformément à la loi

prévenir efficacement les discriminations en présence de pluralité d'acteurs (assureur, bailleur, co-proprétaires...)
rédiger et publier l'annonce sans discriminer
garantir l'égalité de traitement à toutes les étapes de la location
sélectionner le locataire sans discriminer
établir le bail ou contrat de location
Chapitre 3: le faire savoir et communiquer sur son engagement à louer sans discriminer et
professionnaliser ses collaborateurs , outils et méthodes
communiquer sur son engagement
déployer son engagement en interne
professionnaliser ses outils et procédures en y intégrant la lutte contre la discrimination
favoriser les échanges pour progresser dans la lutte contre la discrimination
principales décisions du défenseur des droits dans le logement privé
Quiz d'évaluation

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en E-Learning sur plateforme MOS CHORUS avec micro-ordinateur ou tablette avec connexion internet
Quizz de contrôle
Bibliothèque de notes et informations
Accompagnement pédagogique au téléphone et par mail Emilie DELMAS (06 67 34 29 38 ; contact@lcpformation.fr ou emilie.delmas@lcpformation.fr).réponse sous 72 heures maximum
Assistance technique : 2 solutions :
- Grâce au bouton assistance présent sur votre plateforme e Learning
- Par mail : emilie.delmas@lcpformation.fr
Réponse sous 72 heures maximum

Évaluation de la formation / Validation de la formation

Validation de la formation par un Quiz final de pour chaque thème abordé avec minimum 70% de bonnes réponses en E-Learning
Attestation individuelle de fin de formation

Durée de la formation et modalités d'organisation

La durée de la formation est de 02 heures
Nombre de participants illimité
Accessibilité aux personnes handicapées : module se déroulant en distanciel soit à partir de son domicile soit son poste de travail sur un ordinateur ou tablette ou smartphone avec connexion internet suffisante